



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>51719</b>	De <b>M. Éric Straumann</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haut-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > moyens de paiement	<b>Tête d'analyse</b> > monnaie électronique	<b>Analyse</b> > monnaie virtuelle. risques. contrôle.
Question publiée au JO le : <b>11/03/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les risques courus par les utilisateurs du bitcoin qui à la fois un système de paiement à travers Internet et une unité de compte utilisée par ce système de paiement. Ce mode de paiement peut être assimilé à un schéma de Ponzi, avec la création d'une bulle spéculative qui va éclater lorsque le nombre des nouveaux arrivants dans ce système va reculer. Il lui demande s'il ne faudrait pas interdire ce système dans notre pays, afin de protéger nos concitoyens.